

**2012\_A043**

**OBJET : Aménagement du territoire - Approbation du programme général de pôle d'échanges multimodal de Pertuis**

Le 15 mars 2012, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 9 mars 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient Présents :** JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - AMIEL Michel - ARNAUD Christian - BABULEAUD Jean-Pierre - BARRET Guy - BENON Charlotte - BERNARD Christine - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOULAN Michel - BOUTILLOT Guy - BOYER Michel - BRAMOULLÉ Gérard - BRUNET Danièle - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CANAL Jean-Louis - CASSAN René - CATELIN Mireille - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAGORNE Robert - DE PERETTI François-Xavier - DECARA Yannick - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DESCLOUX Odette - DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - DILLINGER Laurent - DRAOUZIA Dahbia - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - DUFOUR Jean-Pierre - FERAUD Jean-Claude - FERAUD Pierre - FILIPPI Claude - FOUQUET Robert - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GOUJRAND Daniel - GROSEMANGE Gérard - GROSSI Jean-Christophe - GUEZ Daniel - HAMARD OULMI Nadira - JAUME Emmanuelle - JONES Michèle - JOUVE Mireille - LAFON Henri - LAGIER Robert - LARNAUDIE Patricia - LECLERC Jean-François - LEGIER Michel - LICCIA Marcel - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MARTIN Richard - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MICHEL Claude - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MOUGIN Jacques - MOYA Patrick - MUSSET Alain - PAOLI Stéphane - PATOT Gérard - PIERRON Liliane - PIN Jacky - PIZOT Roger - POITOU Frédéric - RENAUDIN Michel - RIVET-JOLIN Catherine - ROUARD Alain - ROUGIER Jacques - ROUSSEL Jacques - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SICARD-DESNUELLE Marie- Pierre - SILVESTRE Catherine - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TERME Françoise - VALETA Marie-José - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

**Étaient excusé(s) et suppléé(s) :** BELLUCCI Angélique suppléée par LOVISOLO Christophe - CHARDON Robert suppléé par CLAVEL Caroline - MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - MEDVEDOWSKY Alexandre suppléé par SKRIVAN Fleur - ROVARINO Isabelle suppléée par MENGEAUD Julien

**Étaient excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales :** AREZKI Alain donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude - BARBAT-BLANC Odile donne pouvoir à GARÇON Jacques - BRAMI Héliot donne pouvoir à GERACI Gérard - CIOT Jean-David donne pouvoir à BOYER Michel - CONTE Marie-Ange donne pouvoir à FERAUD Pierre - DAVENNE Chantal donne pouvoir à DE PERETTI François-Xavier - DEMENGE Jean donne pouvoir à JOUVE Mireille - DUPERREY Lucien donne pouvoir à DELAVET Christian - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à PIERRON Liliane - GARNIER Eliane donne pouvoir à PATOT Gérard - GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à LAGIER Robert - GUINDE André donne pouvoir à AGOPIAN Jacques - GUINIERI Frédéric donne pouvoir à LECLERC Jean-François - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à SILVESTRE Catherine - LOUIT Christian donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - MATAS Henri donne pouvoir à DECARA Yannick - MERGER Reine donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - MOHAMMEDI Amaria donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle - MOINE Anne donne pouvoir à PIN Jacky - NELIAS Mireille donne pouvoir à BUCCI Dominique - OLLIVIER Arlette donne pouvoir à BRUNET Danièle - ORCIER Annie donne pouvoir à MOUGIN Jacques - PELLENCO Roger donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à CHAZEAU Maurice - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à DESCLOUX Odette - POTIE François donne pouvoir à DAGORNE Robert - SAEZ Jean-Pierre donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - SLISSA Monique donne pouvoir à AMIEL Michel - TONIN Victor donne pouvoir à DELOCHE Gérard

**Étaient excusé(es) sans pouvoir :** ALBERT Guy - AMAROUCHE Annie - BAUTZMANN Marcel - DEVAUX Pierre - GARCIA Danie! - LONG Danielle - MERSALI Malik - NICOLAOU Jean-Claude - PERRIN Jean-Claude - TRINQUIER Noëlle

**Secrétaire de séance :** Yannick DECARA

Monsieur Jean CHORRO donne lecture du rapport ci-joint.

**08\_1\_05**

**CONSEIL DU 15 MARS 2012**

Rapporteur : Jean CHORRO

**Thématique : Aménagement du territoire / Déplacements, transports et infrastructures**

**Objet : Approbation du programme général de pôle d'échanges multimodal de Pertuis**  
**Décision du Conseil**

Mes Chers Collègues,

Le programme général de pôle d'échanges de Pertuis vise à alléger les flux de circulation et à repenser l'organisation générale de transports en Pays d'Aix. Il comprend : un parking de 150 places minimum ; 5 quais pour les cars et un quai pour les bus urbains ainsi que 5 places de régulation ; un point vélo et le maintien de la station de taxis existante. Pour plus de sécurité les flux cars/bus, véhicules légers et mode doux seront clairement séparés.

Le coût de cette opération a été évalué à 2 400 000 €HT

**Exposé des motifs :**

La programmation de pôles d'échanges ferroviaires et le développement de l'intermodalité sont inscrits au premier rang des objectifs de la Communauté du Pays d'Aix et de sa politique de déplacements.

Freiner l'hégémonie de l'automobile sur les déplacements passe par la mise en place d'un réseau ferré métropolitain.

L'axe Pertuis - Aix – Marseille, déjà existant, doit se développer par la mise en place d'un véritable pôle d'échanges en gare de Pertuis.

Placé le long de l'avenue Pierre Sémard et contiguë à la gare SNCF, le pôle d'échanges sera la pierre angulaire permettant à terme la réorganisation complète des transports en commun de ce secteur.

Il permettra le rabattement de la clientèle s'y rendant en automobile, mais aussi en mode doux, pour emprunter les lignes de transports en commun et le train.

En préalable à la réalisation du pôle d'échanges, un giratoire doit être créé au carrefour de l'avenue du 8 mai RD956 et de la rue Sémard, afin d'assurer un accès adapté, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Cet ouvrage apportera une solution à l'engorgement récurrent observé au niveau du pont actuel sous la voie SNCF. La Direction Infrastructures Zone d'Aménagement et Entrées de Ville de la CPA est en charge de ce dossier.

L'emprise du projet se situe sur un terrain d'environ 10 000 m<sup>2</sup> appartenant pour partie à la SNCF et pour partie à RFF.

Une convention d'occupation du domaine public ferroviaire de la SNCF par la CPA ainsi qu'une convention de même nature concernant RFF sont nécessaires et en cours de rédaction en collaboration avec les services juridiques de la SNCF, de RFF et de la CPA.

Le pôle d'échanges, entièrement accessible aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR), sera doté d'un parking de 150 places au minimum.

Il comportera 5 quais pour les cars + deux places pour leur régulation ainsi qu'un quai pour les bus urbains + 3 places pour leur régulation.

Un point vélo sera aménagé et la station de taxi existante sera maintenue.

La réalisation de cet équipement sera l'occasion d'améliorer des points dangereux existants au niveau de la gare routière actuelle.

### **Éléments du Programme :**

Le programme qui vous est proposé prévoit donc :

- La réalisation du parking y compris le bassin de rétention, la durée de cette phase est estimée à quatre mois. La capacité de ce parking sera de 150 places minimum.
- La destruction du parking existant,

- La réalisation des quais et des voies :
  - o 5 quais pour les cars ainsi que deux places pour leur régulation
  - o 1 quai pour les bus ainsi que trois places pour leur régulation
  - o les voies de circulation pour les VL et les Bus et cars.
- La réalisation du Parvis et l'aménagement du point vélo.

### **Coût de l'opération :**

Le coût global de l'opération est estimé à 2 400 000 € HT :

- Etudes d'exécution :
  - . Maîtrise d'œuvre : 120 000 €HT
  - . Etudes diverses (études de sol, levé topo ...) : 10 000 €HT
  - . Communication : 10 000 €HT
- Travaux : 2 260 000 €HT

### **Planning prévisionnel :**

Phase étude : mars à octobre 2012  
 Début des travaux : fin 2012  
 Livraison : deuxième semestre 2013

### **Visas :**

VU l'exposé des motifs ;  
 VU le Code général des collectivités territoriales ;  
 VU l'avis du Bureau communautaire du 27 janvier 2012.

### **Dispositif :**

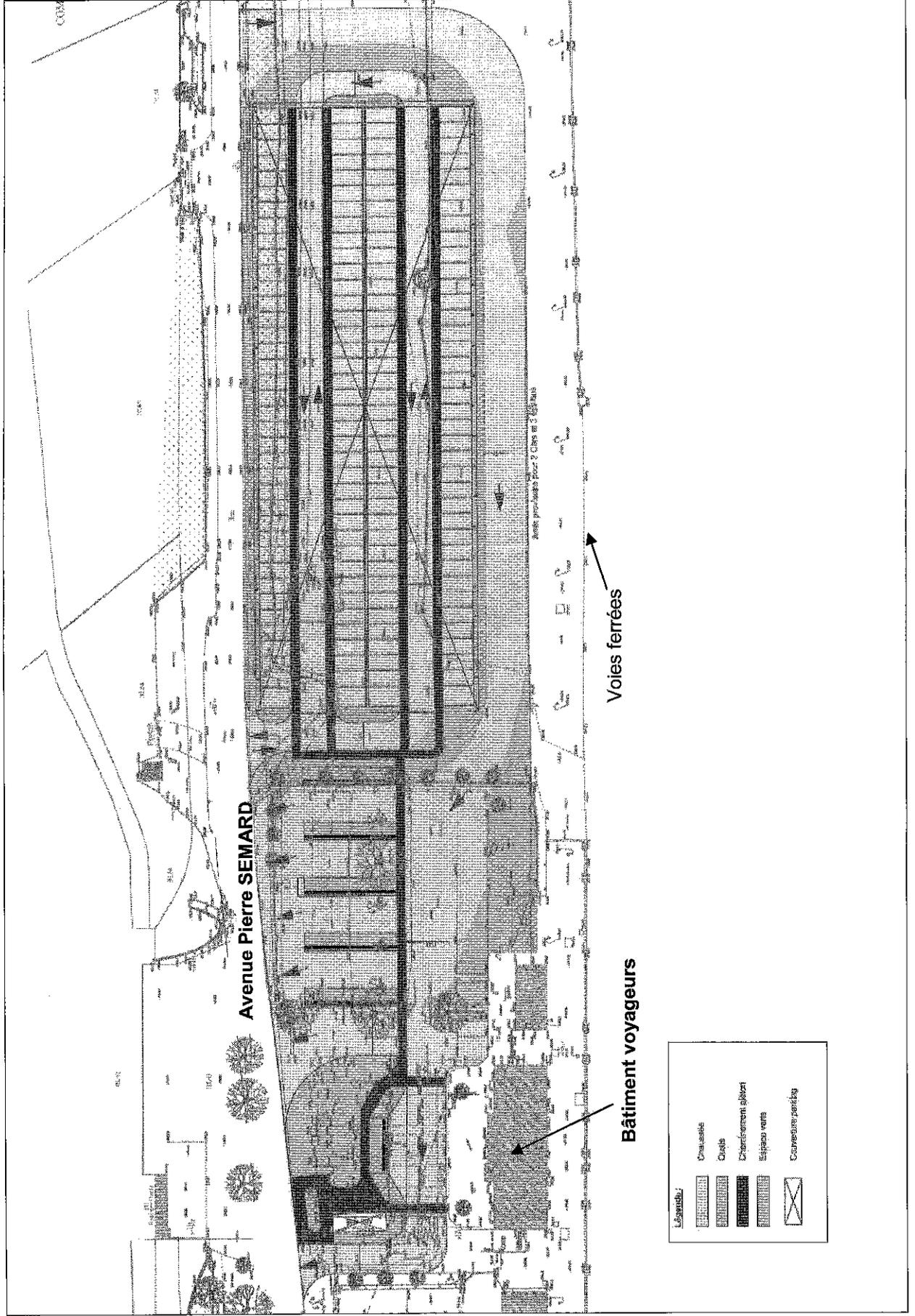
Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le programme général de pôle d'échanges multimodal de Pertuis ;
- **APPROUVER** le coût prévisionnel de l'opération relatif à l'investissement :

**2 400 000 € HT    soit    2 870 400 € TTC ;**

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à prendre toute décision relative à cette opération ;
  
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer les conventions nécessaires avec SNCF (Gares et Connections) et Réseaux Ferrés de France (RFF) ;
  
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à solliciter des participations financières au taux le plus élevé possible, auprès des partenaires potentiels de cette opération et notamment le Conseil régional PACA et le Conseil général de Vaucluse et à signer tous les documents s’y rapportant.

# Plan d'Aménagement :



Voies ferrées

Bâtiment voyageurs

**Légende :**

	Drainabilité
	Oséle
	Charbonnement slabs
	Espace murs
	Concrèteur partition

**OBJET : Aménagement du territoire - Approbation du programme général de pôle d'échanges multimodal de Pertuis**

---

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	134
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	134
Majorité absolue	68
Pour	134
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

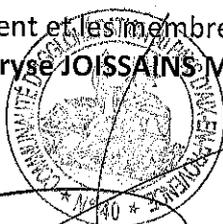
Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

**Maryse JOISSAINS MASINI**



**20 MARS 2012**